

## MODULE n°15 : Rendre son entreprise plus éco-responsable au quotidien

### Objectifs :

- Appréhender les fondamentaux d'une démarche éco-responsable
- Interroger le positionnement de son entreprise par rapport à cette démarche
- Etablir une stratégie éco-responsable
- Sélectionner les bons partenaires

**Comment:** 4 jour = Présentiel Total de 28h00. Ou en ½ journées de 3.5 heures chacune.

*Se rajoute de manière gratuite, et à la demande exclusive du bénéficiaire, de l'apport par Internet sous forme de FOAD gratuite, aide au choix et à l'accès à des MOOCS gratuits, échanges par internet, mails...*

*Suivi en présentiel possible à la demande.*

*Tous les cours sont donnés en format papier à la fin de chaque journée de formation ou à la fin de chaque module, au choix du bénéficiaire.*

**Qui :** Selon les étapes, présence d'un ou deux formateurs.

**Combien:** individuel à Groupe de 4 personnes maximum.

**Pré requis:** avoir de préférence en acquis l'équivalence des fondamentaux du Droit et de l'informatique.

### Déroulé systématique pour le module abordé :

Les fondamentaux, Le vocabulaire ; Le diagnostic ou le recueil des participants ; La formation sur les besoins des apprenants ; La mise en situation.

Des interventions très pratiques techniques vont jaloner cette action de formation pour l'année 2019 afin d'apporter à chaque CE des pistes très concrètes d'actions directement sur le territoire concerné et le domaine dans lequel il exerce son activité.

Trois personnes (1fiche en « CV » avec les 3 profils) sont prévues sur l'aspect pratique/technique avec des domaines d'interventions divers et complémentaires : administratif, médico-sociale (clinique et à domicile), restauration, mécanique, bâtiment (et autres industries), écoles..

Apport complémentaire avec le formateur et Droit : projet de Loi Finances et augmentation du budget de soutien aux énergies renouvelables dans le cadre de la Transition écologique.

Le module 15 « rendre son entreprise écoresponsable » sera conçu en intégrant les principes suivants (Cf. figure n°1, page suivante) :

- Prise en compte des besoins/attentes et prérequis des chefs d'entreprises et/ou gérants ;
- Alternance entre des étapes de formation théorique / autoévaluation de son activité (auto diagnostiques, analyse des bonnes pratiques...) / intervenants extérieurs pour faire de retour d'expérience ;
- Evaluation de l'acquisition des compétences et réajustement ;
- Correspondance entre le contexte local et les démarches écoresponsables ;
- Lien avec les autres modules de formation (Document unique, Communication marketing...)

#### 1.1.1. Adaptation du module de formation aux stagiaires

Avant la réalisation de la première séance de formation, un questionnaire sera transmis aux différents chefs d'entreprises et/ou gérants afin de connaître :

- Leurs parcours professionnels et leurs activités ;
- Leurs besoins et attentes quant au module de formation ;
- Le niveau de connaissance sur la thématique du Développement Durable ;
- Leurs éventuels projets de Développement Durable.
- 

Ces données seront analysées par le formateur ce qui permettra un réajustement du contenu de la formation et de temps à passer par phase du programme de formation.

#### 1.1.2. Evaluation de l'acquisition des compétences et réajustements :

A chaque fin des étapes clés du programme de formation, une évaluation de l'acquisition des compétences et du niveau de satisfaction des personnes ayant suivi le module sera effectué.

Les données seront analysées par le formateur afin de compléter si besoin la formation et de réajuster la méthodologie formation.

#### 1.1.3. Adaptabilité du module de formation au contexte local

L'objectif étant d'amener les chefs d'entreprises et/ou gérant à mettre en œuvre une stratégie écoresponsable, la formation alternera des phases de formation théorique et pratique.

Tout au long de la formation, des exemples concrets seront présentés aux participants sous la forme de films, photos ou articles de presses, de témoignages par des intervenants externe afin d'appuyer la formation théorique.

Un parallèle sera systématiquement établi avec le contexte local du département et d'insularité.

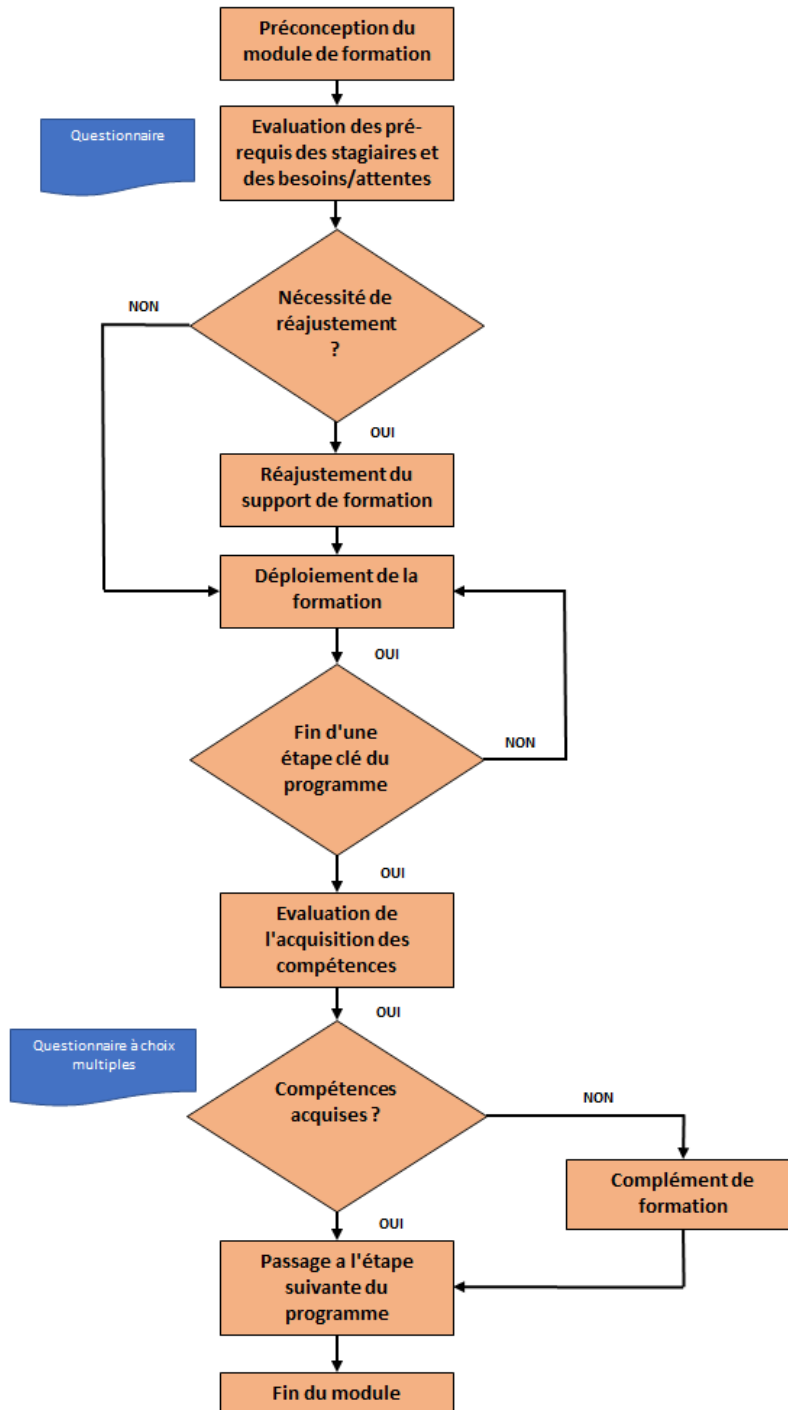


Figure n°1 : Logigramme du principe général de formation

2. Programme et contenu de la formation :

2.1. Objectifs :

2.1.2. Objectif 1 : Appréhender les fondamentaux d’une démarche écoresponsable

Organisme enregistré auprès du Préfet de la Région Réunion sous le n° 98970294097 / CODE APE 8559B- TOUTE REPRODUCTION INTERDITE Page 4/15  
Définir cette notion n'est pas simple car nombreux sont les aspects de la démarche écoresponsable selon le domaine d'activité, la zone d'action...

Le module de formation sera construit afin de faire prendre conscience au stagiaire que l'**éco responsabilité**, c'est la volonté de limiter son impact sur la planète en prenant en compte dans notre organisation quotidienne les éléments suivants :

- La réduction et la gestion des déchets
- La maîtrise de la consommation énergétique
- La lutte contre la pollution de l'eau, de l'air et des terres
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Une réduction de la consommation de ressources non renouvelables.

Au-delà de ces aspects environnementaux, c'est aussi **un engagement social et éthique**.

Il s'agit donc d'un véritable projet de société.

2.1.2. Objectif 2 : Interroger sur le positionnement de son entreprise par rapport à cette démarche

Le contenu de la formation permettra aux stagiaires d'entamer une réflexion sur leur positionnement et de répondre, entre autres, aux questionnements suivants :

- Comment limiter les exclusions, combattre les précarités, développer la solidarité : ces engagements permettent de créer une société fondée sur l'inclusion sociale, qui tient compte de la solidarité entre les générations et au sein des générations, ainsi que de limiter la pauvreté.
- Comment engager un projet fédérateur au sein de sa structure.
- Comment ma structure se positionne et peut contribuer à l'amélioration du contexte local.

2.1.3. Objectif 3 : Etablir une stratégie écoresponsable

La conduite de changement est un art difficile, les changements doivent être compris et progressifs pour être durables.

Il est donc important d'informer, de cibler et surtout de ne pas chercher à tout faire d'un coup. Parfois, certaines actions pourront sembler mineures voire inutiles, mais parce qu'elles auront mis en route les personnes, elles auront un très grand impact à long terme.

Dans le cadre de l'organisation d'événements, qu'ils soient organisés dans un cadre associatif bénévole ou un contexte professionnel, la prise en compte des réalités de chacun (que ce soit en termes de budgets ou de moyens humains) est incontournable car en matière d'éco-citoyenneté, il ne peut y avoir de solution universelle.

**Agir c'est peut-être, dès le début d'un projet, poser les bonnes questions :**

- Qu'est-ce qui peut être facilement mis en place ?
- Qu'est-ce qui est à notre portée, maintenant ?
- Sur quoi est-ce que l'on peut agir le plus efficacement ?
- Et si l'on définissait un objectif, une priorité pour commencer ?

2.1.4. Objectif 4 : Choisir les bons partenaires

La réussite du projet passe nécessairement par des relais de communication, une équipe-projet à multiples compétences,

Organisme enregistré auprès du Préfet de la Région Réunion sous le n° 98970294097 / CODE APE 8559B- TOUTE REPRODUCTION INTERDITE Page 5/15  
 un chef de projet dûment missionné et une hiérarchie impliquée.

**Pour réussir une démarche d'éco responsabilité, il faut communiquer en mettant en avant les gains pour l'environnement et la société, pour le personnel et pour la mission de l'organisation, quels que soient son statut, la nature de ses activités...**

**Il s'agit également de s'entourer des bons partenaires et fournisseurs.**

## 2.2. Programme de formation

Le programme de formation sera conforme aux exigences du cahier des charges. Il sera découpé comme présenté dans le tableau n°1 ci-après :

Tableau n°1 : Les 5 étapes du programme de formation avec la durée et le lien avec les objectifs visés

| Thème du programme   | Durée                             | N° des Objectifs visés |
|--|-----------------------------------|------------------------|
| Les fondamentaux du développement durable  | 4 jours soit<br>28h00 au<br>total | 1 et 2                 |
| Les bénéfices à retirer pour son entreprise d'une démarche écoresponsable :<br>- Améliorer la performance énergétique de son entreprise<br>- Réduire son bilan carbone, penser en cycle de vie des produits<br>- Les fondamentaux de l'économie circulaire<br>- Biodiversité et entreprise |                                   | 1, 2 et 3              |
| Les bénéfices pour l'entreprise d'achat écoresponsable   |                                   | 1, 2, 3 et 4           |
| Valoriser sa démarche écoresponsable   |                                   | 3 et 4                 |
| Les idées simples pour rendre son entreprise plus durable au quotidien   |                                   | 1, 2, 3 et 4           |

Les paragraphes suivants détaillent le contenu du programme de formation.

### 2.2.1. Etape 1 : Les fondamentaux du développement durable :

La finalité de l'étape 1 et de l'étape 2 est d'amener les responsables à réaliser une autoévaluation du positionnement de leur société par rapport à une démarche écoresponsable (Cf. figure n°2).

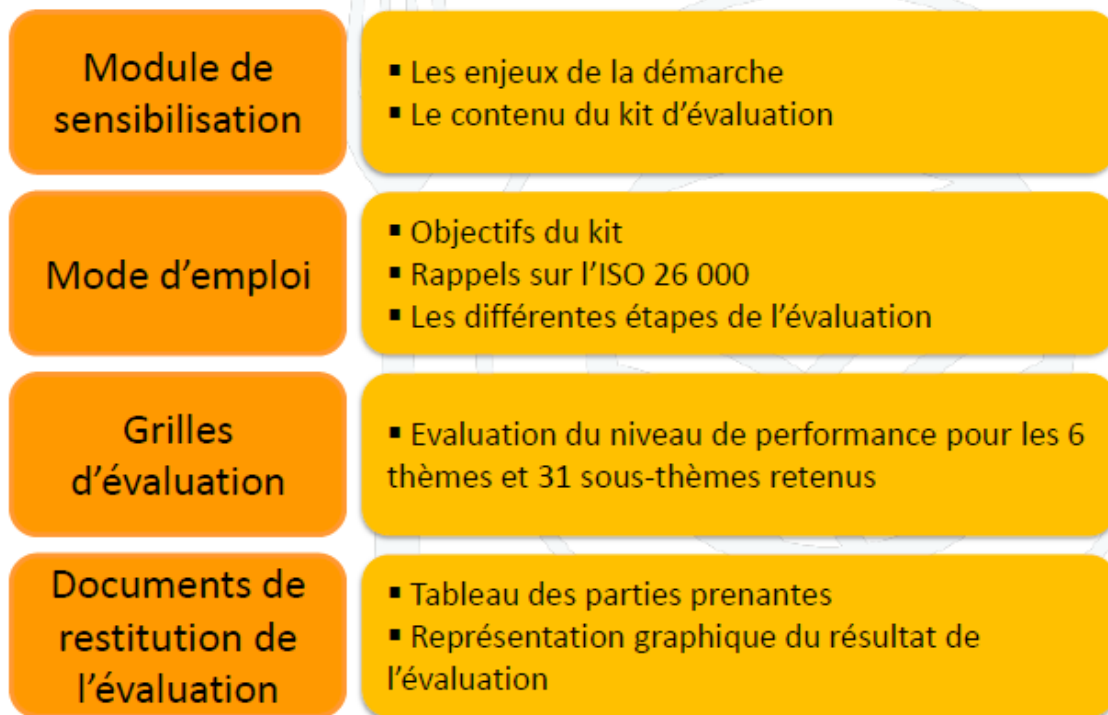


Figure n°2 : Déroulé de cette étape.

Au cours de l'étape, le module de formation sera construit sur le plan suivant :

- Qu'est-ce que le développement durable et quels en sont les enjeux ?

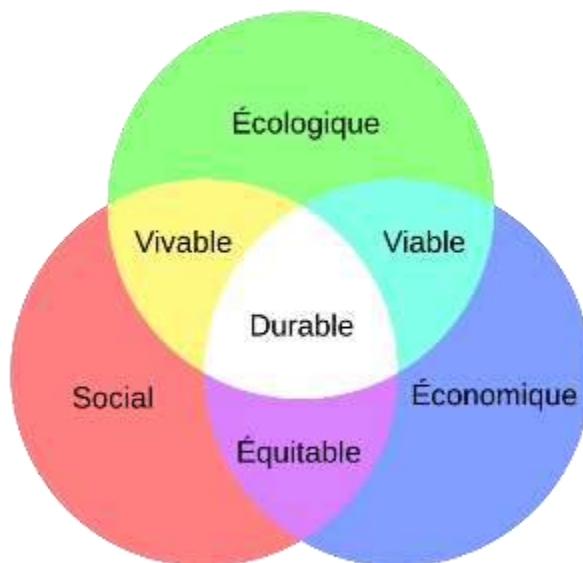


Figure n°3 : Schéma du développement durable.

- Historique et notions fondatrices du développement durable.
- Les acteurs incontournables et leurs rôles y compris les acteurs locaux. Un « annuaire » sera remis aux stagiaires.



Il s'agira de préciser les différentes parties prenantes et leurs rôles :

- au sein de l'entreprise (salariés, stagiaires, actionnaires...)
  - au sein de la chaîne de valeur (fournisseurs, clients, consommateurs)
  - des prestataires de service et sous-traitants (laboratoire d'analyse, transporteurs...)
  - dans le domaine économique (banques...)
  - de la localité (riverains...)
  - des pouvoirs publics et médias
  - Des syndicats, ONG, organismes de la filière
  - dans le domaine social
  - dans le domaine environnemental
- Les engagements actuels des entreprises écoresponsable et réalisation d'une autoévaluation de leurs entreprises avec des méthodes existantes type guide

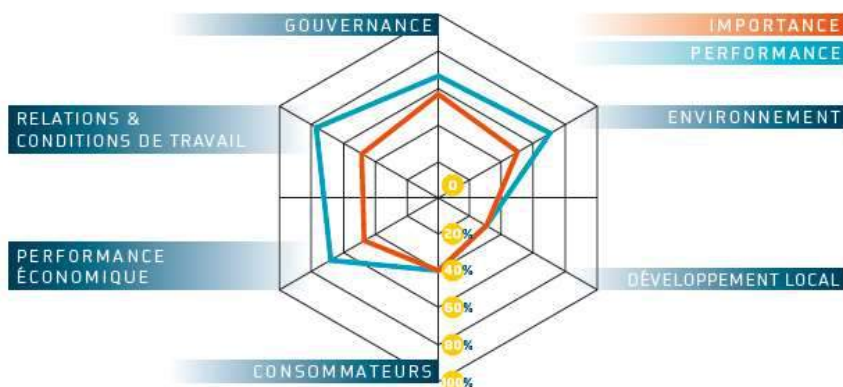
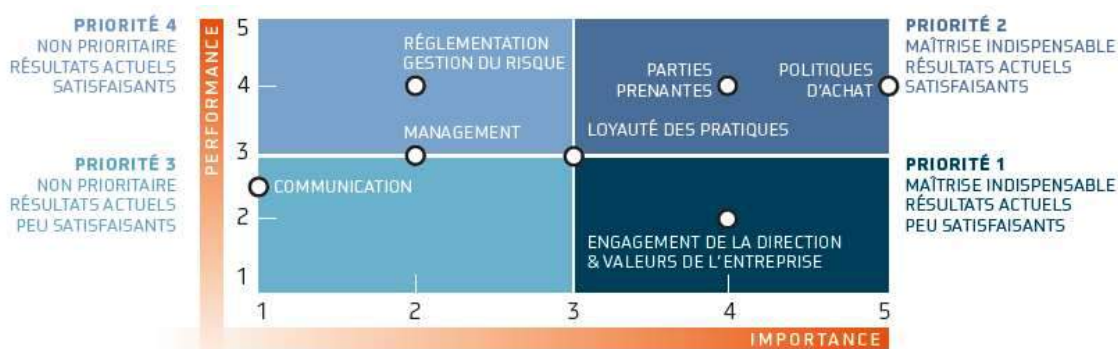


Figure n°3 : Exemple de résultat d'une autoévaluation.

- Ce qu'«est» et ce que n'est pas le développement durable : Au travers de retour d'expérience (film, intervenant extérieur...), nous apporterons des exemples pour que l'entreprise puisse se situer par rapport à des pratiques concrètes et identifier des pistes d'amélioration
- Les textes réglementaires incontournables et les évolutions à venir à court et moyen terme.

Cette étape permettra d'aborder les thèmes suivants :

- La hiérarchisation des textes réglementaires (Cf Figure n°4).
- Les principaux textes réglementaires
- Les évolutions à venir (Cf. Figure n°5)
- Le lien avec le contexte local (Cf. Figure n°6)

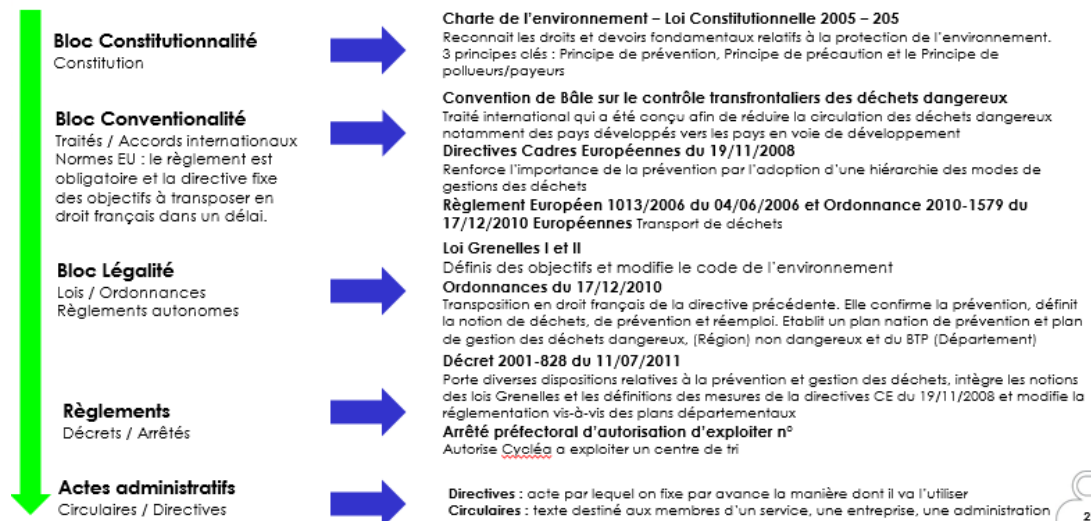


Figure n°4 : Exemple de présentation utilisée pour expliquer la hiérarchisation des textes.

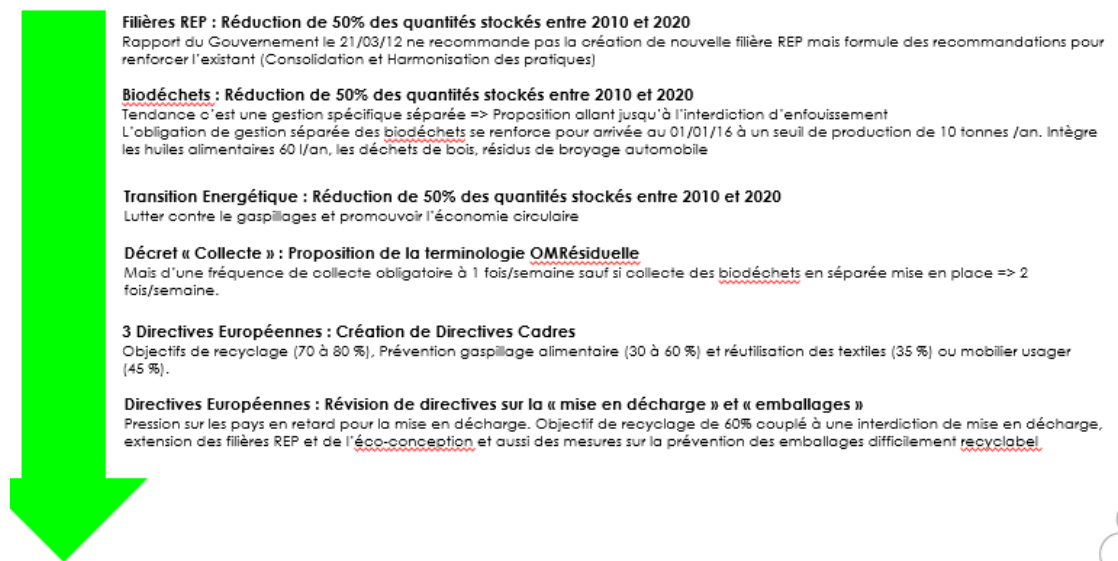


Figure n°5 : Exemple de présentation utilisée pour expliquer les évolutions à venir.



- PPGDND : Plan de Prévention et Gestion des Déchets Non Dangereux**  
 Cf. pages suivantes  
**Compétences : Région - Département**
- PPGD B.T.P. : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du B.T.P.**  
 Gisement 2015 : 6 194 100 tonnes dont 95,7% d'inertes – 4% de déchets non dangereux – 0,3% de déchets dangereux  
 Solution de valorisation et traitement préconisées : centre de tri et recyclage des DIB, 2 installations de stockage, 2 incinérateurs, déchèteries
- PREDIS : Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux**  
**PREDAMA : Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés**  
**Futur Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux**  
 Gisement 2017 : 89 600 tonnes PREDIS – 1 400 tonnes PREDAS – 258 000 tonnes PREDAMA  
 Gisement PREDAMA intégré au PPGDND : 700 tonnes plastiques agricoles, emballages non souillés 130 000 tonnes, déchets métalliques 35 000 tonnes (hors DEEE et VHU), déchets organique alimentaire 11 000 tonnes  
 Solution de traitement préconisée : 3 installations de méthanisation
- Schéma Départemental des Carrières**
- Schéma Départemental de Gestion et d'Élimination des Boues de STEP**  
 Gisement 2010 estimé : 10 000 tonnes  
 Solution de traitement préconisée : 70% élimination combustion et 30% valorisation organique

Figure n°6 : Exemple de présentation utilisée pour expliquer le lien avec le contexte local.

- La responsabilité sociétale des entreprises.

Au travers de la norme ISO 26000 et de la découverte des guides l'écoresponsabilité de l'ADEME ou Cette étape permettra d'aborder les différents points et d'amener le chef d'entreprise à se positionner sur les 7 questions centrales de la responsabilité sociétale (Cf. figure n°3).



Figure n°3 : Schéma des 7 questions centrales de la responsabilité sociétale.

Nous aborderons les points suivants :

- Permettre aux dirigeants et aux salariés, quelle que soit leur taille d'entreprise, de mieux appréhender la RSE selon les lignes directrices de la norme ISO 26 000
- Proposer une « adaptation » pragmatique et concrète de l'ISO 26 000 répondant aux enjeux et pratiques
- Proposer une méthode facilitant la définition d'une stratégie RSE adaptée à l'entreprise (aide à l'analyse / décision)
- Fournir des éléments plus opérationnels à intégrer dans le système de management (aide au déploiement)

### 2.2.2. Les bénéfices à retirer pour son entreprise d'une démarche écoresponsable

Les démarches écoresponsables permettent à chacun de s'impliquer à son poste de travail, au niveau de son service ou sur l'ensemble du site de travail dans un projet global.

Au travers d'une formation théorique et pratique, l'objectif de cette étape du programme de formation est d'apporter des connaissances sur les bénéfices à retirer sur l'entreprise et de présenter des méthodes d'évaluations, de mise en œuvre d'une démarche écoresponsable.

La méthode d'évaluation permettra d'aborder d'évaluer les thèmes présenter dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Les 5 thèmes et sous thèmes évalués.

| THEMES                             | SOUS-THEMES  |
|------------------------------------|--|
| Gouvernance                        | Engagement de la direction                                 |
|                                    | Management   |
|                                    | Communication  |
|                                    | Gestion des risques  |
|                                    | Réglementation   |
|                                    | Parties prenantes  |
|                                    | Politique d'achat  |
|                                    | Loyauté des pratiques                                      |
| Environnement                      | Management de l'environnement                              |
|                                    | Prévention de la pollution                                 |
|                                    | Utilisation durable des ressources                         |
|                                    | Changement climatique                                      |
|                                    | Protection de l'environnement et biodiversité              |
| Développement local                | Communautés et développement local                         |
|                                    | Solidarité   |
| Consommateurs                      | Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs |
|                                    | Information du consommateur                                |
|                                    | Consommation durable                                       |
|                                    | Education et sensibilisation                               |
|                                    | Attentes consommateurs                                     |
|                                    | Gestion des réclamations                                   |
|                                    | Protection des données consommateur                        |
| Performance économique             | Relations commerciales                                     |
|                                    | Pérennité et investissements                               |
|                                    | Partage de la valeur ajoutée                               |
| Relations et conditions de travail | Emploi et les relations employeur / employé                |
|                                    | Santé & sécurité au travail                                |
|                                    | Conditions de travail                                      |
|                                    | Dialogue social  |
|                                    | Développement du capital humain                            |
|                                    | Questions d'équité et de discrimination                    |

Les thématiques suivantes seront abordées plus en détail :

- Améliorer la performance énergétique de son entreprise :

La mise en place d'un système de management de l'énergie dans son entreprise revient à garantir l'amélioration continue de sa performance énergétique.

Il renforce la **compétitivité de l'entreprise** par la possible diminution de ses coûts énergétiques, mais ce système de management lui permet aussi :

- o De montrer le degré d'implication de la direction par la mise en œuvre d'une politique énergétique et des moyens appropriés ;

Organisme enregistré auprès du Préfet de la Région Réunion sous le n° 98970294097 / CODE APE 8559B- TOUTE REPRODUCTION INTERDITE Page 12/15

- De structurer et d'approfondir sa démarche d'économies, notamment par la définition d'objectifs chiffrés d'amélioration de performance énergétique ;
- De valoriser les efforts en matière d'économies d'énergie et de communiquer sur sa performance énergétique ;
- De suivre l'évolution de la performance énergétique avec la mise en place d'un plan de mesurage

Le contenu de cette étape sera basé sur la norme ISO 50 001.

- Réduire son bilan carbone, penser en cycle de vie des produits :

En France, en application de la loi de transition énergétique adoptée en juillet 2015 par le Parlement, les investisseurs institutionnels (mutuelles, gestionnaires de fonds, caisses de retraites, compagnies d'assurance, mais aussi associations et fondations) devront, à partir de 2016, déclarer leur empreinte carbone et donner des informations sur leur stratégie d'investissement et leur impact sur le réchauffement climatique ; ils devront tenir compte de la stratégie nationale bas carbone décidée par le gouvernement et informer leurs clients de tous leurs choix. La France est actuellement le seul pays au monde à s'être doté d'une telle réglementation.

- Les fondamentaux de l'économie circulaire :

L'économie circulaire englobe de très nombreux secteurs d'activités et peut se décliner à travers sept logiques de production et de consommation complémentaires qui, combinées, prennent sens et se renforcent mutuellement :

- **Approvisionnement durable**
- **Ecoconception**
- **Ecologie industrielle et territoriale**
- **Economie de la fonctionnalité**
- **Consommation responsable**
- **Allongement de la durée d'usage** par le recours au réemploi, à la réparation et à la réutilisation
- **Recyclage.**

Il s'agira ici de faire comprendre aux stagiaires que nos modes de production et de consommation actuels correspondent à un modèle linéaire (reposant sur le triptyque : produire - consommer – jeter (Cf. figure n°4)).

Ce système économique a de graves conséquences sur l'environnement. Pour réduire ces impacts environnementaux et limiter le gaspillage de nos ressources naturelles, Le concept d'économie circulaire constitue une alternative prometteuse pouvant répondre à ces enjeux. Le schéma ci-dessous en propose une définition simplifiée selon quatre axes (Cf. figure n°7).

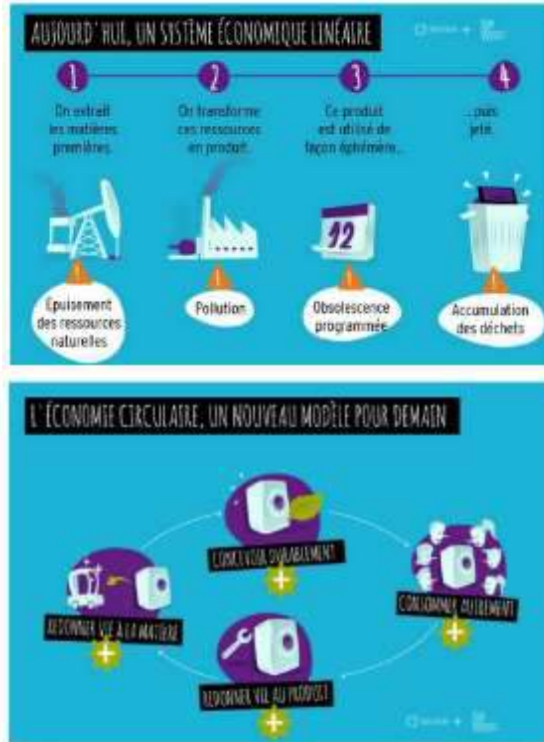


Figure n°7 : Exemple de schéma de principe de l'économie circulaire.

- Biodiversité et entreprise

La biodiversité (littéralement la diversité du vivant) recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vies, ainsi que toutes les relations et interactions existantes entre les organismes vivants entre eux d'une part, et entre ces organismes et leurs milieux de vie d'autre part.

Les humains et leurs sociétés font partie des multiples relations d'interdépendance du vivant, et de fait, nos sociétés se sont largement construites grâce aux services rendus par la biodiversité. Dès lors, nous sommes tous concernés par le sujet.

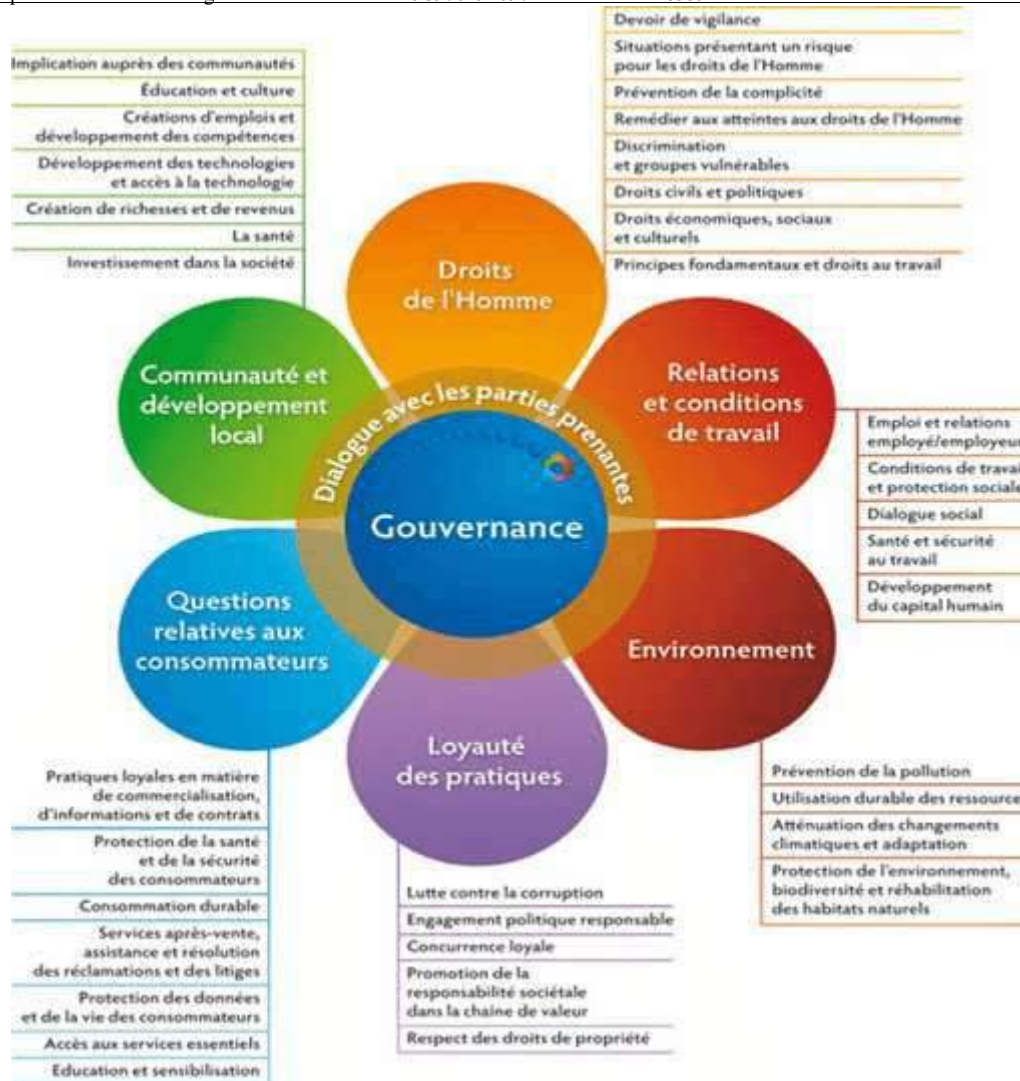
Or, si le terme a pourtant été entendu maintes fois, il reste encore souvent insuffisamment maîtrisé et semble parfois recouvrir une réalité un peu lointaine pour nos entreprises.

Cette complexité d'appréhension du sujet, se ressent particulièrement pour nos PME-TPE qui n'ont pas toujours un impact foncier conséquent et appréhendent de ce fait difficilement leur rôle à tenir et leurs interactions avec la biodiversité. Il n'est ainsi pas toujours aisé de recueillir des témoignages d'entreprises, qui, n'évoluant pas uniquement sur les « secteurs verts », ont su appréhender cette notion.

2.2.3. Les bénéfices pour l'entreprise des achats écoresponsables :

- Au quotidien et à Court terme
- Moyen terme
- En collatéral comment et sur quoi je contribue directement ou indirectement ? (voir figue ci-après)





#### 2.2.4. Valoriser sa démarche écoresponsable :

Au travers d'exemple concret cette étape de formation permettra d'apporter des méthodes de communications et de mise en avant des démarches écoresponsables.

En fin de cursus, il est possible de faire appel un de nos partenaires média télévisuel qui pourrait mettre en avant la démarche des chefs d'entreprise ou gérant.

#### 2.2.5. Idées simples pour rendre son entreprise plus durable au quotidien :

Cette étape de formation sera réalisée sous le forme de :

- Benchmarking pour identifier des bonnes pratiques
- Brainstorming pour identifier des idées simples.



### 3. Moyens techniques utilisés :

#### 3.1. Moyens techniques et documentation :

Chaque étape du module fera appel aux moyens techniques suivants :

- Présentation support powerpoint
- Normes AFNOR ISO 9001 / 14 001 / 26 000 / 14 001 et OHSAS 18 001
- Guide d'autoévaluation ou de construction de démarche ADEME, ANIA...
- Film de bonnes pratiques
- Ordinateurs avec connexions internet pour les stagiaires.

**Autres supports : pour les mises en SITUATIONS tout au long des sous modules :**

- ✚ Autodiagnostic RSEZ gratuite pour les TPE et PME
- ✚ ISO26000 en 10 questions
- ✚ KIT RSE ANIA Mode d'emploi
- ✚ KIT RSE ANIA sensibilisation
- ✚ KIT RSE ANIA grilles d'évaluation
- ✚ Guide des déchets
- ✚ Guide RSE

<http://cdurable.info/RSE-Riposte-Verte-met-en-ligne-un-second-Auto-Diagnostic-gratuit-pour-les-TPE-PME.html> et Document PDF

\*\*\*